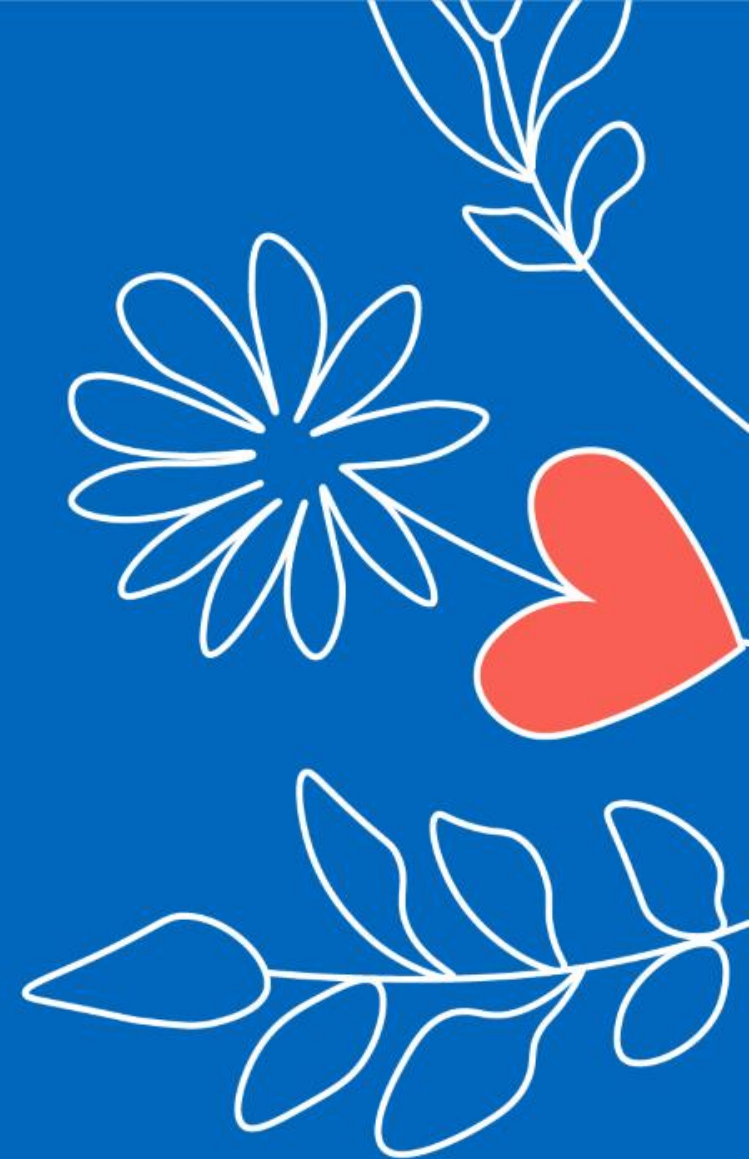


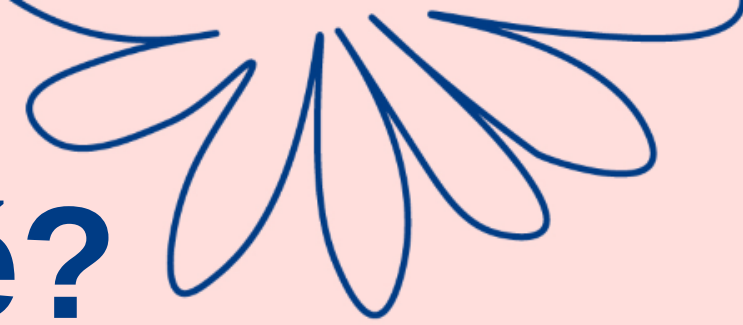
Mars 2025

CAPSULE EXPRESS RSIPA

Critères pour identifier un problème dans RSIPA



Problème identifié?



- Chaque section de l'aide-mémoire se conclut avec la question : « *Problème identifié* ». Pour répondre à cette question, l'intervenant doit tenir compte de l'ensemble de l'information détaillée dans la section concernée.
- Trois réponses sont possibles à cette question :
 - Oui
 - Oui, mais action entreprise
 - Non

Comment répondre à « *Problème identifié* » ?

- Il y a deux critères pour identifier un problème. Prendre note que dès qu'UN critère est présent, nous identifions un problème.
- Dans la section « ***Justification clinique*** », l'évaluateur inscrit son analyse clinique ou ses impressions cliniques qui le mènent à conclure à la présence ou l'absence d'un problème en se basant sur les deux critères.
- Critères pour identifier un problème :
 - Situation perçue difficile pour l'utilisateur ET/OU pour les proches.
 - Risque de préjudice concernant la santé ou la sécurité pour l'utilisateur ET/OU ses proches.

IMPORTANT

IMPORTANT

Situation perçue comme étant difficile pour l'utilisateur et/ou ses proches

- Un utilisateur perçoit sa situation comme étant difficile.
 - Exemple : il est dérangé par le fait qu'il a de la peau sèche.
 - Exemple : utilisateur mentionne qu'il trouve difficile de ne plus être autonome pour ses courses.
- Les proches de l'utilisateur perçoivent la situation comme étant difficile.
 - Exemple : les proches sont dérangés par le fait que l'utilisateur consomme du cannabis.
 - Exemple : les proches mentionnent que l'utilisateur ne fait plus d'activité et cela augmente leur risque d'épuisement.
- Dans certains cas, l'utilisateur et ses proches ont la même perception, mais il est possible que seul l'utilisateur ou son proche perçoive une difficulté.

Risque de préjudice concernant la santé ou la sécurité pour l'utilisateur et/ou ses proches

- La personne qui évalue considère que la situation représente un risque pour la santé de l'utilisateur et/ou ses proches.
 - Exemple : risque de dénutrition, car l'utilisateur refuse de s'alimenter.
 - Exemple : risque pour la santé, car l'utilisateur n'a pas accès à un suivi médical.
- La personne qui évalue considère que la situation représente un risque pour la sécurité de l'utilisateur.
 - Exemple : risque pour la sécurité de l'utilisateur, car il n'y a pas de main courante dans les escaliers.
 - Exemple : risque pour la sécurité de l'utilisateur et ses proches, car l'utilisateur fume au lit.
- Parfois, l'utilisateur/proches reconnaissent aussi la situation, mais il est possible que seule la personne évaluatrice identifie un problème.

« *Problème identifié* »

Oui ou Non

- **Oui**

- Inscrire le problème en se basant sur les deux critères.
- Attention : Une situation chronique n'est pas automatiquement problématique. Par exemple, un usager diabétique n'a pas nécessairement un problème, car présence d'un problème médical. Toujours se reposer sur les deux critères.
- L'ensemble des informations dans cette section est considéré.
- Il est important de demeurer centré sur ce qu'on évalue à ce moment (exemple : médication, fonction motrice, etc.).
- La justification clinique est obligatoire.

- **Non**

- Il n'y a pas de problème selon les deux critères.
- La justification clinique n'est pas obligatoire, mais si une information pertinente peut justifier l'absence de problème, l'indiquer.
- Ne pas répéter les mêmes informations ou écrire « Rien à signaler » (et toutes ses déclinaisons).

« *Problème identifié* »

Oui, mais action entreprise

- **Oui, mais action entreprise**

- Sélectionner « *Oui, mais action entreprise* » lorsqu'un problème est identifié, mais que des actions sont déjà débutées (exemple : référence en ergothérapie).
- Il ne s'agit pas d'une action que je pose durant la rencontre.
 - Exemple : pendant l'évaluation, je remets les coordonnées de la popote roulante à la famille.
 - Exemple : à la fin de la rencontre, j'assiste l'utilisateur pour l'inscrire au GACO.
- Si vous sélectionnez cette réponse, assurez-vous d'expliquer en quoi un problème persiste (selon les deux critères) **ET** quelle action a été posée qui n'a pas encore réglé le problème. C'est une action actuelle ou passée (et non celle qu'on prévoit de faire).
- Si une action a réglé le problème, on cochera simplement « Non » à la question « *Problème identifié* ».
- La justification clinique est obligatoire.

Pour en finir avec le « *Problème identifié* »

Rappels importants

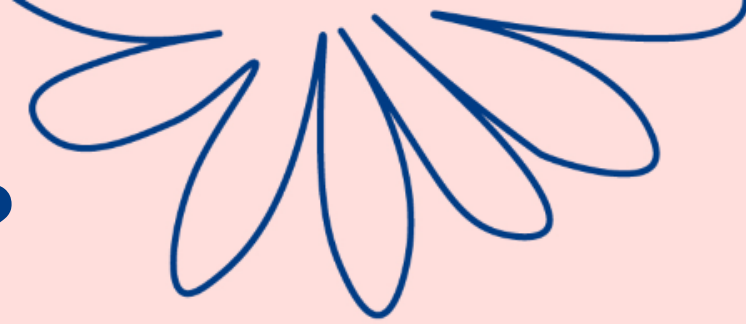
- Toujours baser l'identification du problème sur les deux critères.
- L'élaboration de la justification clinique doit contenir l'identification du ou des critères.
- Rester centré sur ce que l'on évalue dans cette section afin de bien documenter le problème identifié.
- S'il n'y a pas de problème et aucune information pertinente pour la justification clinique, il est possible de laisser la case vide.
- Une action entreprise est une action EN COURS lorsque la personne évaluatrice débute l'évaluation.

En conclusion

1. Situation perçue difficile pour l'utilisateur **OU** pour les proches.
2. Risque de préjudice concernant la santé ou la sécurité pour l'utilisateur **OU** ses proches.

IMPORTANT

Des questions pour RSIPA?



Vos ressources :

- Agent multiplicateur de votre équipe
- Spécialiste en activités cliniques RSIPA : Christelle Gagnon-Beaudry
Contact par Teams ou courriel (plus facile et rapide)
Cellulaire: 514-265-4694
- Page intranet *Solution RSIPA*
[Solution RSIPA | Intranet du CISSS de la Montérégie-Ouest](#)

Mars 2025

MERCI ! BONNE CONTINUITÉ !

